



YN CHRONIQUE

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

15-C Cholette, Gatineau (Québec) J8Y 1J5 819 776-5506 1 800 567-1282

Télécopieur : 819 776-2809 1 888 776-2809 Courriel : info@s-e-o.ca Site internet : www.s-e-o.ca

Vol. 26 numéro 3

30 novembre 2010

M e s s a g e d u p r é s i d e n t

L'intégration des élèves HDAA en salle de classe régulière est un sujet très préoccupant au SEO. Lors des dernières négociations, nous voulions des changements substantiels dans l'organisation des services des élèves HDAA comme, par exemple, des mesures de soutien pour l'intégration et l'ajout de classes spécialisées.

Au cours des prochaines semaines, nous nous pencherons sur cet épineux problème. La fédération siège à un comité paritaire sur l'intégration des EHDAA sur la scène nationale. Nous pouvons appuyer les travaux de ce comité en remplissant le formulaire *Suivi d'accès aux services* que vous trouverez sur le site de la fédération au www.lafae.qc.ca ou en hyperlien sur le site du syndicat au www.s-e-o.ca. Vous trouverez les détails de cette opération ainsi que le suivi du dossier dans ce *Syn chronique*.

Le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais, qui est membre du comité d'amélioration de la persévérance scolaire (CAPS), s'est impliqué dans une opération grand public le samedi 20 novembre 2010. Le but était de permettre à un parent ou à un ami d'encourager un jeune à persévérer dans son cheminement scolaire au moyen d'une carte d'encouragement. Le Premier Ministre Jean Charest a blâmé les parents pour le décrochage mais je crois que l'approche doit être multi factorielle et que le gouvernement devra injecter de l'argent en soutien à l'enseignement dans le secteur public pour voir des résultats concrets.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, il vous reste quelques jours pour contribuer à la campagne de Centraide Outaouais qui se terminera au cours du mois décembre. Les besoins sont toujours grandissants dans la région. Au syndicat, nous souhaitons donc que les objectifs de Centraide soient atteints afin d'aider bon nombre d'organismes de notre milieu.

En terminant, j'en profite pour vous souhaiter un Joyeux Temps des Fêtes. La neige qui semblait tarder sera également au rendez-vous. Profitons tous de ce temps de l'année qui nous permet des rencontres en famille ou entre amis. N'oubliez pas de profiter des sports hivernaux. Donc à vos skis ou à vos pelles, on se reparle au mois de janvier.

Gaston Audet, président

QUELQUES PETITS RAPPELS

L'EMPLOYEUR PEUT-IL EXIGER UN CERTIFICAT MÉDICAL EN TOUT TEMPS ?

Oui, mais saviez-vous que si l'absence est de moins de 4 jours, les frais pour obtenir ce certificat devront être payés par l'employeur (5-10.34.A).

Toutefois, la jurisprudence précise que ce droit ne doit pas être exercé de façon abusive. Un jugement arbitral précise qu'il y a des cas où c'est déraisonnable ou impossible d'exiger un certificat médical à la suite d'une absence en raison d'une indisposition passagère.

PEUT-ON DEMANDER QUE LE MÉDECIN CERTIFIE RÉTROACTIVEMENT L'EXISTENCE D'UNE MALADIE ?

Non, un employeur ne peut vous demander, après votre retour au travail, qu'un médecin certifie rétroactivement l'existence d'une maladie.

COMPENSATION LORS DES DÉPASSEMENTS EN RAISON DES SORTIES OU D'ACTIVITÉS PENDANT L'ANNÉE

Il est toujours de mise d'établir une entente pour être compensé en tâche éducative (les journées pédagogiques ne sont pas de la tâche éducative).

La compensation pour une activité ou une sortie réalisée en surcroît de la tâche à la suite d'une demande de la direction doit être négociée¹ en fonction du temps de l'activité et versée en argent² ou reconnue en temps après entente écrite.

DROITS PARENTAUX

La formation du 10 novembre dernier a permis d'informer les enseignantes sur les droits prévus à notre convention collective et au Régime québécois d'assurance parentale. N'hésitez pas à appeler au bureau pour obtenir les documents pour vous aider à planifier les congés parentaux si vous avez manqué la formation. Vous pouvez me rencontrer sur rendez-vous, au besoin, à ce sujet.

Marie-Chantal Duchaussoy,
vice-présidente en relations du travail

¹ Clause 8-2.02 D) « Les aménagements qui impliquent un dépassement des paramètres de la tâche sont déterminés après entente entre la direction de l'école et l'enseignante ou l'enseignant visé. »

² À noter qu'une somme de deux millions a été prévue pour notre fédération lors de la dernière négociation pour la compensation activité étudiante.

SOMMAIRE

Message du président	1
Quelques petits rappels.....	2
Tableau des primes d'assurance.....	3
Des nouvelles de la négociation.....	4
Des nouvelles de l'EHDAA	5-6
Rencontre des personnes déléguées à Laval	6
Des nouvelles sur les congés.....	7
Autres petits rappels.....	8
Compensation et remplacement lors d'une sortie éducative	8-9
Boycott du Journal de Montréal	9
Civilités	10
Élection	10
Derniers échos de l'APRFAE.....	10
Prix Jacqueline Godbout	11
Éducation syndicale	11
Soirée des personnes retraitées	12
Nouvelles du comité des spécialistes au primaire du SEO	12
Invitation à participer à une recherche ..	13
Visite aux commissaires des 3 commissions scolaires	13
Centraide	14

Voici le nouveau tableau des primes d'assurances maladie qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2011 par période de paie

	INDIVIDUELLE			MONOPARENTALE			FAMILIALE		
	2010	2011	+	2010	2011	+	2010	2011	+
Maladie 1	25,79\$	27,03\$	4.58%	37,66\$	39,47\$	4.58%	62,02\$	65,00\$	4.58%
Maladie 2	33,84\$	35,46\$	4.58%	50,99	53,44\$	4.58%	82,75\$	86,72\$	4.58%
Maladie 3	44,80\$	46,95\$	4.58%	67,36\$	70,59\$	4.58%	107,35\$	112,50\$	4.58%

Complémentaire 2 - Assurance salaire longue durée – Régime «B» (Obligatoire)

2010 = 1,359 % du salaire (- 0.5 %)

2011 = 1,223% du salaire (- 10%)

Adhérent : 25,000\$ Assurance-vie de la personne adhérente (Facultatif)

2010 = 1,88\$ par paie (- 10.4%)

2011 = 1,88% par paie (0%)

Assurance-vie de la personne conjointe et des enfants à charge (Facultatif)

2010 = 1,14\$ par paie (- 8.1%)

2011 = 1,15\$ par paie (+ 0,9%)

Conjoint : la protection d'une somme de 10,000 \$

Enfant : la protection d'une somme de 5,000 \$ par enfant

Si famille monoparentale : on ajoute une somme de 10,000 \$ que l'on divise par le nombre d'enfants à charge dans la famille. Ces chiffres excluent la taxe de vente de 9%.

DES NOUVELLES DE LA NÉGOCIATION

Comme vous le savez sans doute, l'entente sectorielle sur nos conditions de travail est entérinée. En septembre dernier, nous avons adopté l'entente de principe sur la partie sectorielle (nos conditions de travail) tout en rejetant les clauses économiques (le salarial). Nous avons espéré que le Front commun ferait de même. Malheureusement, si la tendance se maintient, le Front commun entérinera son entente de principe sur les clauses économiques. Les textes sont en cours de rédaction.

Un conseil fédératif de négociation sera bientôt convoqué et nous pourrons alors vous donner plus d'informations sur la suite des événements.

Surveillez aussi le site de la Fédération autonome de l'enseignement : www.lafae.qc.ca

Au niveau sectoriel, notre entente prévoit la création d'un comité paritaire sur l'intégration des EHDA le 1^{er} février 2011. Le comité devra déposer ses recommandations à la ministre. À défaut de consensus, un conciliateur sera nommé et devra remettre son rapport à la ministre Beauchamp avant le 1^{er} juin 2011.

Nous savions que la question des élèves HDAA et leur intégration en classe régulière n'était pas réglée. La négociation se poursuit via le comité paritaire. Il faut toutefois préciser que ce comité aura besoin de l'appui des enseignantes et des enseignants. Le 22 novembre, un grand rassemblement des personnes déléguées a été mis sur pied pour outiller, informer et amorcer notre mobilisation en appui à nos revendications dans le dossier de l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Vos déléguées et délégués vous en parleront bientôt et vous souligneront l'importance de poursuivre la lutte afin de régler cette question.

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations de travail

Libérations pour plan d'intervention

Tel que le stipule la Loi sur l'instruction publique, il est de la responsabilité de la direction d'école d'établir le plan d'intervention à l'aide des gens qui interviennent auprès de l'élève concerné. Nos classes accueillent un grand nombre d'élèves en difficulté. Ceci fait en sorte que les enseignantes et enseignants doivent participer à plusieurs rencontres de plan d'intervention. Par la mesure 30059, le ministère de l'éducation, du loisir et du sport tente de diminuer cette charge de travail.

En effet, la mesure 30059 doit être utilisée pour la libération ponctuelle du personnel enseignant scolarisant plusieurs EHDAA dans une classe ordinaire. Donc, dans votre école, si toutes les rencontres de plan intervention ont lieu dans le temps assigné, les choses doivent changer. Questionnez votre direction car votre établissement s'est vu octroyer des sommes qui permettront de vous dégager du temps de libération pour le suivi des élèves à risque et des élèves HDAA.

Il faut cependant être conscient qu'il n'y a pas assez d'argent dans la mesure 30059 pour permettre que toutes les rencontres de plan d'intervention se fassent en temps de libération. Si ce n'est déjà fait, des balises devraient être instaurées au comité EHDAA.

Le comité EHDAA école : un moyen de se faire entendre

L'article 8-9.05 des dispositions nationales prévoit la mise en place d'un comité EHDAA au niveau de l'école. Ce comité doit être composé de la direction et de 3 enseignantes ou enseignants nommés par l'organisme de participation du personnel enseignant.

Grâce à ce comité, les enseignantes et enseignants *peuvent faire des recommandations sur les besoins de l'école et sur l'organisation des services au sujet des élèves en difficulté*. Le vécu des dernières années montre clairement que plusieurs directions d'école ne démontrent pas d'empressement face à la mise en place de ce comité et à l'établissement de dates de rencontre. Pourtant, ce comité est obligatoire. Si on est capable, en début d'année, de présenter un calendrier sur l'ensemble des rencontres qui auront lieu dans une école, il n'y a pas de raison que les rencontres du comité EHDAA école ne se retrouvent pas sur ce calendrier.

Vous devez vous assurer que, dans votre école, votre comité EHDAA soit créé, qu'il siége et que les procès-verbaux de ces rencontres soient envoyés au syndicat. L'intégration des élèves en difficulté est l'un des facteurs importants d'épuisement professionnel. Il faut donc s'exprimer par les moyens qui nous sont donnés pour tenter d'améliorer la situation. De plus, si des difficultés de fonctionnement survenaient dans votre comité, un mécanisme de plainte est prévu pour que vous vous fassiez entendre. Si cette situation se présentait, veuillez contacter le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais.

Claude Tardif, vice-président

Intégration des EHDAA, tout va bien dans le meilleur des mondes?

Que ce soit au niveau des commissions scolaires ou au niveau national, lorsqu'on parle des problèmes rencontrés par le personnel enseignant en ce qui a trait à l'intégration, on se fait souvent répondre que les enseignantes et enseignants ne communiquent pas ces problématiques et que l'on peut donc se questionner sur leur existence.

Il est donc temps de faire la preuve que le type d'intégration qui nous est imposé est non fonctionnel et qu'il ne répond pas à nos besoins, pas plus qu'à ceux de nos élèves. L'opération « Suivi d'accès aux services » est présentement en cours et se terminera le vendredi 10 décembre. Par cette opération, nous pourrions faire valoir que, malgré nos demandes de services, nos élèves ne reçoivent qu'une fraction des services qui pourraient vraiment faire la différence.

Toutes les enseignantes et tous les enseignants doivent prendre part à l'opération. Cela ne vous demandera que quelques minutes. Il faut vous rendre au www.lafae.qc.ca et sélectionner l'icône EHDAA-Formulaire de suivi. Par la suite, vous cochez vos réponses pour les 5 questions et c'est terminé.

Veillez noter que, dans le formulaire, le mot « demande », signifie : demande faite avec le formulaire prévu par la commission scolaire (8-9.07).

Claude Tardif - responsable du dossier EHDAA



RENCONTRE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES À LAVAL

Le lundi 22 novembre 2010, les personnes déléguées du SEO ont été à Laval pour discuter de la problématique de l'intégration des élèves HDAA dans les classes régulières. Le slogan de la journée était : « *Il est grand temps d'agir* ». Une plate-forme EHDAA qui présente 32

revendications pour une intégration réussie a, entre autres, été présentée.

Nous remercions tous ceux qui nous ont accompagnés lors de cette journée.

Gaston Audet, président

Saviez-vous que les congés sans solde prévus dans la loi des normes du travail s'appliquent et que les textes seront intégrés dans votre nouvelle convention collective?

Les normes du travail prévoient des congés sans solde pour tous les enseignantes et enseignants sans égard à leur statut d'emploi.

DES CONGÉS POUR OBLIGATIONS FAMILIALES

10 jours par année pour remplir des obligations reliées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de sa conjointe ou de son conjoint, ou en raison de l'état de santé du conjoint, de son père, de sa mère, d'un frère, d'une sœur ou de l'un de ses grands-parents.

Maladie ou accident

12 semaines par année lorsque sa présence est requise auprès de son enfant, de son ou sa conjointe, de l'enfant du conjoint, de son père, de sa mère, d'un frère, d'une sœur ou de l'un de ses grands-parents en raison d'une grave maladie ou d'un grave accident.

Jusqu'à 104 semaines

Ce congé peut être prolongé si son enfant mineur est atteint d'une maladie grave, potentiellement mortelle, attestée par un certificat médical.

Assurance-emploi

Saviez-vous qu'il existe des « *prestations de compassion* » ?

Des prestations spéciales peuvent être versées pour une durée maximale de 6 semaines si un membre de la famille est gravement malade et qu'il risque de mourir dans les 26 prochaines semaines.

À noter que dans tous les cas, on devra fournir à la commission scolaire la preuve du motif de son absence.



**EN CAS D'ABSENCE, EST-IL VRAI QUE
JE DOIS REPRENDRE DU TEMPS,
VOIRE MÊME REPRENDRE OU
ÉCHANGER UNE SURVEILLANCE ?**

**Vous n'avez pas à reprendre ce qui
était à votre horaire lors de cette
journée.** Vous n'avez pas à échanger
avec un autre enseignant la
surveillance prévue même quand
vous savez à l'avance que vous serez
absent quelle que soit la raison
(maladie, formations diverses,
activités étudiantes, force majeure,
etc.)

Ainsi, toute forme de surveillance
(cour d'école, retenue, corridor,
examens, etc.) ou de réunion (ex :
comités) prévues lors de votre
absence n'ont pas à être reportées
ultérieurement.

À noter que ce rappel s'applique aussi
aux enseignants-ressource et aux
enseignants-orthopédagogues.



Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations du travail

COMPENSATION ET REMPLACEMENT LORS D'UNE SORTIE ÉDUCATIVE

Lorsque vous avez à votre horaire une période d'enseignement, que vos élèves sont à l'extérieur pour une sortie éducative et que vous ne les accompagnez pas, si la direction vous assigne à remplacer l'enseignant qui les accompagne, saviez-vous que vous devriez être compensé au 1/1000^e de votre traitement puisque vous êtes affecté à de la suppléance ?

C'est en fait ce que l'arbitre Jean-Guy Roy vient de conclure dans une sentence arbitrale très récente, impliquant la Commission scolaire des Chênes contre le Syndicat de l'enseignement de la région de Drummondville.

**PEUT-ON M'IMPOSER DES FORMATIONS
SUR L'HEURE DU MIDI OU ENCORE ME
DEMANDER DE FAIRE DE LA
RÉCUPÉRATION AUPRÈS DES ÉLÈVES SUR
LA PÉRIODE DU DÎNER ?**

NON, NON et NON !

L'enseignant du secondaire a droit à une
période d'au moins 50 minutes pour
prendre son repas et cette période débute
entre 11 heures et 12 heures 30.

Préscolaire - primaire

Présentement, l'enseignant a droit à une
période d'au moins 75 minutes pour
prendre son repas.

Lorsque la prochaine convention
s'appliquera (à noter qu'elle n'est
toujours pas signée) la période du repas
pourra être de 50 minutes **après entente**
pour les enseignants du préscolaire et du
primaire.

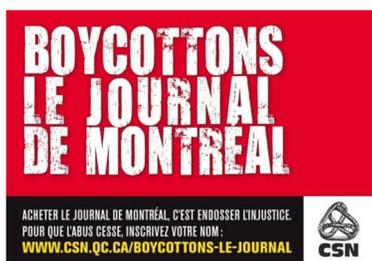
Dans ce jugement, l'arbitre doit décider si la prétention du syndicat est fondée quant à savoir si la commission se doit d'appliquer les dispositions de l'entente locale (8-7.11/suppléance) lors du remplacement d'un enseignant parti en voyage aux fins de sortie éducative. Après analyse, l'arbitre conclut affirmativement sur cette question.

En résumé, selon l'arbitre, lorsque la direction vous demande de remplacer un enseignant qui accompagne des élèves lors d'une sortie éducative, cet enseignant est considéré « absent » au sens de la clause 8-7.11 de l'entente locale même s'il est assigné ailleurs dans le cadre de ses fonctions. Or, lorsqu'un prof est absent, la commission se doit de désigner du personnel enseignant pour dispenser les services éducatifs prévus pour ces élèves. Conséquemment, selon l'arbitre Roy, ce remplacement ne peut constituer autre chose que de la suppléance.

Nous vous invitons donc à communiquer avec nous si vous vous retrouvez dans la situation suivante :

- vous avez à votre horaire une période d'enseignement ;
- vous ne pouvez enseigner à vos élèves car ils sont en sortie à l'extérieur ;
- la direction vous assigne à remplacer un des enseignants qui accompagne ces élèves ;
- à la suite du remplacement, vous n'êtes pas rémunéré tel que prévu aux clauses 6-8.02 et 8-6.02 de l'entente nationale, soit au 1/1000^e de votre traitement.

Source : SEPI



Un appel à la solidarité

BOYCOTT DU JOURNAL DE MONTRÉAL

Une manifestation se tiendra le samedi 4 décembre à Montréal. Le boycott du journal est toujours de mise et les enseignantes et enseignants sont plutôt invités à aller visiter le site [rue Frontenac.com](http://rueFrontenac.com) des « lockoutés » du journal. La CSN invite à signer une pétition en ligne

www.csn.qc.ca/web/csn/petition-boycottage-journal-de-montreal.

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations du travail

Séjour dans le sud : « injustifiable ». La ministre et l'opposition sont indignées

« Le voyage tous frais payés d'un fonctionnaire et de directeurs d'écoles en République dominicaine, soit-disant pour améliorer leur leadership et développer leur réseau international, c'est une honte », s'est indignée la députée péquiste Marie Malavoy, hier matin. Le Parti Québécois exige que les 21 000 \$ dépensés, gracieusement des contribuables, soient remboursés, considérant que cette somme devrait être consacrée aux services aux élèves.

Tout comme la journée précédente, la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, n'a pas caché son indignation. Cependant, elle n'a pas demandé le remboursement des frais puisque cette situation ne relève pas de son ministère mais des commissions scolaires. « J'ai exprimé une opinion très claire quant à cette activité menée par certaines commissions scolaires au Québec. J'ai dit que c'était déplacé », a réitéré la ministre. D'autant plus qu'en contexte de restrictions budgétaires et depuis l'adoption de la Loi 100, les commissions scolaires sont obligées de réduire de 25% leurs frais de déplacements, de publicité et de formation.

Extrait du Courrier parlementaire du vendredi 26 novembre 2010

CIVILITÉS :

C'est avec beaucoup de regret que nous vous faisons part du décès de Sylvie Rocheleau survenu le 29 octobre 2010. Sylvie était enseignante à la CSD. Nous adressons nos condoléances à sa famille, à ses ami(e)s ainsi qu'à ses collègues de travail. Que ce message de sympathie vous apporte réconfort et soutien pour la perte de cet être cher.



Nous tenons à offrir nos condoléances à mesdames Francine Bernier, enseignante retraitée de la CSD ainsi qu'à Odette Bernier, directrice des ressources humaines à la CSCV pour le décès de leur mère survenu le 14 octobre dernier, à l'âge de 84 ans. Nos pensées vous accompagnent en ces heures d'affliction. Puisse ce message de sympathie apaiser votre douleur

Nous adressons nos sympathies à M. Jean-Éric Lacroix, directeur des ressources humaines à la CSPO, pour le décès de son père, Hubert Lacroix, survenu le 24 octobre 2010 à l'âge de 73 ans. Prenant part à votre douleur, nous adressons nos condoléances à la famille.

***Élection au poste de responsable
du secteur primaire-est de la
CSD***

*Au nom du conseil d'administration
du Syndicat de l'enseignement de
l'Outaouais, il me fait plaisir de
vous annoncer qu'à la fin des mises
en candidature le 29 octobre 2010,
madame Nathalie Séguin a été élue
par acclamation au poste de
responsable du secteur primaire-
est de la CSD.*

Félicitations Nathalie !

***Derniers échos de
l'APRFAE***

*L'association des personnes retraitées
de la FAE a tenu, le 17 novembre
dernier, sa première assemblée générale
à Laval. Il y a eu élection de son
premier comité exécutif et de son
premier conseil d'administration. Au
comité exécutif, monsieur Jacques
Dupont de Gatineau a été élu premier
vice-président. Monsieur Bernard
Gendron de Gatineau a été élu au
conseil d'administration. Cette
association est en marche depuis le 13
septembre 2010 et elle s'apprête à
devenir considérable.*

Jacques Dupont

PRIX JACQUELINE GODBOUT

Comme chaque année, le SEO est à la recherche de mises en candidature afin de remettre le prix Jacqueline Godbout. Ce concours s'adresse à toute femme membre du syndicat de l'enseignement de l'Outaouais qui se sera distinguée pour son implication syndicale dans son milieu, ainsi que par son rayonnement sur son entourage et sa capacité de vivre sa vie de femme jour après jour, tout en étant présente aux besoins des gens qui l'entourent.

Voici les modalités entourant le prix Jacqueline Godbout :

- ▶▶ Présenter un texte qui a pour thème « Parlez-nous de vous » ou « Parlez-nous d'elle » ;
- ▶▶ Le texte doit relater les accomplissements de la personne pour son implication en tant que femme sur le plan social, syndical et personnel ;
- ▶▶ Le texte devra être adressé au bureau du SEO, 15-C), rue Cholette, Gatineau J8Y 1J5 ;
- ▶▶ L'envoi devra aussi comporter le nom, l'âge et le numéro de téléphone de la personne présentée ;
- ▶▶ Nous nous réservons le droit de faire valider les informations contenues dans le texte ;
- ▶▶ N'oubliez pas que le texte peut être écrit par une autre personne que celle qui se présente ;
- ▶▶ Toutefois, la personne qui écrit pour une autre devra s'identifier.

Nous vous invitons donc à participer avec simplicité. Nous savons que parler de soi ou faire parler de soi n'est pas facile. Nous souhaitons bonne chance à toutes les courageuses qui oseront le faire. C'est toujours le premier pas qui est difficile à franchir.

La fin des mises en candidature est prévue pour le 25 février 2011.

Robert Guérin, vice-président

Éducation syndicale

Session de formation sur la présidence d'assemblée

NOUVEAUTÉ : le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais offre, cette année, une formation de 1^{er} niveau en présidence d'assemblée à toute personne désireuse d'agir à titre de présidence des débats aux différentes instances du SEO.

Date : le mardi 11 janvier 2011 de 9 h à 15 h 30 (libérations syndicales aux frais du SEO)

LIEU : 15, rue Cholette à Gatineau

***Le nombre d'inscription est limité.
Inscription avant le 20 décembre 2010.***

Nathalie Gauthier - Éducation syndicale

SOIRÉE DES PERSONNES RETRAITÉES

Notre soirée annuelle des personnes retraitées a eu lieu le 23 octobre dernier au Holiday Inn Plaza de la Chaudière.

Je tiens d'abord à remercier nos trois secrétaires pour tout leur travail de préparation afin de faire de cette soirée une réussite.

Plus de 100 personnes ont assisté à cette magnifique soirée qui, une fois de plus, fut couronnée de succès. Un copieux repas fut servi, suivi d'une soirée d'animation.



C'est avec professionnalisme que notre animateur, monsieur Marko Cournoyer, a fait les présentations de nos 49 personnes retraitées présentes à cet événement.

Nos félicitations à toutes nos personnes retraitées.

Robert Guérin, vice-président

Nouvelles du comité des spécialistes au primaire du SEO

PLAN D'INTERVENTION



Nous considérons que les spécialistes devraient être informés des différentes problématiques des élèves qu'elles soient d'ordre comportemental, psychologique ou d'apprentissage. En début d'année, la direction devrait vous fournir une liste des élèves identifiés non pas pour les cataloguer, mais bien pour fournir une aide adéquate et bien interagir avec eux.

À chaque modification du plan d'intervention, le spécialiste devrait être mis au courant.

LES DÉPLACEMENTS

À noter que la surveillance de l'accueil et des déplacements est répartie entre toutes les enseignantes et tous les enseignants d'une école. Assurez-vous que ce temps soit comptabilisé dans vos 27 heures.



Le comité des spécialistes au primaire du SEO

Invitation à participer à une recherche



Bonjour,

Je suis **Martine Nadon**, enseignante au primaire à la Commission scolaire des Draveurs et étudiante à la Maîtrise à l'UQO. Je suis à la recherche d'enseignantes et d'enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire pratiquant au Québec ou en Ontario et qui se porteraient volontaires afin de participer à ma recherche intitulée :

LA PERSÉVÉRANCE DANS LA PROFESSION ENSEIGNANTE : VERS L'IDENTIFICATION DE PISTES DE SOLUTIONS FAVORISANT LA RÉTENTION DANS LE MILIEU.

Votre participation à ce projet de recherche consiste :

- à prendre part à un **groupe de réflexion** sur le sujet qui sera formé d'enseignantes et d'enseignants de tous les niveaux du primaire et du secondaire. L'atelier aura lieu le **mercredi 15 décembre** au restaurant **de l'Aéroport Exécutif Gatineau-Ottawa, 1717, rue Arthur-Fecteau, Gatineau**. La rencontre aura lieu après les heures de classe soit de 16h30 à 19h00. Un goûter sera servi aux participants.
- à répondre, par la suite, à un premier courriel dans lequel on vous demandera d'attribuer des valeurs aux énoncés ressortis lors de cet atelier. Puis, par l'entremise d'un dernier courriel, vous aurez à formuler trois pistes de solutions à l'aide de la liste des énoncés triés par valeur.

Si vous avez des questions ou si vous désirez participer, il me fera plaisir de vous répondre par courrier électronique : nadm19@uqo.ca.

VISITE AUX COMMISSAIRES DES TROIS (3) COMMISSIONS SCOLAIRES

Au cours des mois de décembre et janvier prochains, nous nous rendrons aux différentes séances des commissaires dans le but de les conscientiser au sujet de problématiques que nous vivons dans nos classes en lien avec l'intégration des élèves HDAA.

En effet, l'exécutif du SEO ainsi que les membres du conseil d'administration iront faire une présentation de l'opération « **Les pires histoires ignorées d'en haut** ».

Cette visite aux commissaires constituera la première phase du plan d'action du dossier EHDAA. Votre participation et votre présence seront sollicitées lors d'une deuxième activité qui aura lieu dans la semaine du 17 janvier prochain. Nous vous invitons d'ores et déjà à inscrire la date de cette future activité à votre agenda.

Robert Guérin, vice-président



Ensemble, on peut faire plus encore!

On n'enseigne pas la persévérance...

... Mais en aidant des jeunes à rester ou à retourner aux études, on peut les inciter à surmonter n'importe quel obstacle. Vous, enseignantes et enseignants qui mettez votre cœur à inspirer et à encourager ces jeunes, exercez avec nous un rôle crucial dans notre société.

Les organismes communautaires œuvrant auprès de la jeunesse sont fiers d'appuyer vos efforts admirables. Et Centraide Outaouais est solidaire de ces jeunes qui persévèrent ainsi que de tous les gens qui leur donnent un petit ou un grand coup de pouce. Par leur ténacité, ils nous montrent bien *qu'ensemble, on peut faire plus encore!*

L'éducation... une affaire communautaire.



[www.centraide-outaouais .qc.ca](http://www.centraide-outaouais.qc.ca)

819 771-7751